

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 février 2022

DU

OBJET

[Accidents de chasse]

La FFRandonnée pédestre veut participer aux décisions sur des jours « sans chasse ».

Paris, le 23 février 2021. Suite au dramatique accident de chasse qui a coûté la vie à une jeune randonneuse de 25 ans lors d'une balade sur un sentier balisé dans le Cantal samedi 19 février dernier, le sentiment d'insécurité des baladeurs et randonneurs n'a jamais été aussi fort et le partage de la nature entre ses différents utilisateurs est à nouveau au-devant de la scène.

Faut-il interdire la chasse, la limiter comme dans certains pays européens ? Comment assurer la protection des promeneurs et randonneurs lors des périodes de chasse ? **Brigitte Souлары, présidente de la Fédération française de la randonnée pédestre**, qui est intervenue sur ces différents thèmes dans plusieurs médias depuis novembre dernier, **souhaitait apporter un éclairage précis sur la position de la Fédération et les actions envisagées à court et long terme.**

Selon vous, une réglementation plus stricte de la chasse est-elle nécessaire par les pouvoirs publics et quelles sont vos recommandations ?

BS : « *La réglementation existe, les chasseurs doivent avoir un permis, et les règles de sécurité sont précises. Il faut qu'elles soient impérativement respectées par tous. Plutôt que de créer de nouvelles lois, appliquons déjà ce qui est en vigueur. Néanmoins nous demandons les évolutions suivantes : **limiter la portée et la puissance** des armes utilisées pour chasser le gros gibier et lors des battues - véritables « armes de guerre », **moduler l'âge du permis** -16 ans actuellement- en fonction de la puissance de l'arme et **interdire la consommation d'alcool** au cours de la chasse.*

La FFRandonnée a une mission de service public, représenter et défendre les randonneurs auprès des organes de l'Etat : quelles sont les actions concrètes engagées aujourd'hui par la Fédération, en concertation avec les pouvoirs publics et autres associations et fédérations des sports de nature pour permettre aux randonneurs et baladeurs de randonner sans appréhension lors des périodes de chasse et éviter que ce type d'accident ne se reproduise ?

BS : « *La FFRandonnée a été auditionnée par la commission sénatoriale de la sécurisation de la chasse. Nous y avons défendu une position de tolérance, de partage des espaces publics par tous les pratiquants outdoor, y compris les chasseurs, dans le respect mutuel. Néanmoins les chasseurs sont les seuls utilisateurs armés et qui mettent en danger, de ce fait, les autres pratiquants. Nous ne pouvons ignorer les craintes des promeneurs licenciés ou non et les incidents qui surviennent régulièrement et qui entretiennent ces peurs.*

Nous participons activement avec d'autres fédérations aux discussions avec les responsables politiques, pour y faire entendre notre position de défense des pratiquants et, ensemble peser sur une certaine évolution de la réglementation et surtout de son application. Nous souhaitons inclure la sécurisation de la pratique dans les discussions que nous avons avec les chasseurs. Dans les territoires, certains comités FFRandonnée ont élaboré en lien avec les fédérations de la chasse locales, des chartes de bonne pratique, des documents d'informations communs de partages des espaces et de sensibilisation « chasseurs randonneurs » ; les réalisations comme le partage des informations sur les dates de chasse, la connaissance des autres pratiques, les recommandations rédigées ensemble sont facteur de compréhension et ont pour but d'améliorer la sécurité de tous. »

Madame Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique a récemment déclaré être favorable à des « jours sans chasse » décidés « territoire par territoire » et appelle à une réflexion collective dans ce sens. Quelle position la Fédération va-t-elle prendre vis-à-vis de ces propositions ?

BS : « La question de jours sans chasse est posée. Les forêts domaniales sont déjà interdites à la chasse le dimanche sur notre territoire, dans d'autres pays certains jours sont « sans chasse » comme les dimanches en Angleterre depuis 1831. Cette éventualité est ouverte : pourquoi pas pendant les vacances scolaires et certains dimanches ? Nous proposons également la mise en place de secteurs et sentiers interdits à la chasse et de façon permanente. »

Contact presse : Anne Deny, tel. 06 84 15 09 17 – adeny@ffrandonnee.fr

À propos de la FFRandonnée : la *FFRandonnée* est une fédération sportive agréée et délégataire du Ministère des sports pour les disciplines de la randonnée et du long séjour, **membre du Comité National Olympique Sportif Français (CNOSF)**. Elle crée, gère, entretient et balise depuis 75 ans un réseau de plus de 215 100 km d'itinéraires de randonnée sur l'ensemble du territoire français. En 2021, elle est représentée par **115 comités régionaux et départementaux** regroupant **3339 clubs** et **212.000 adhérents**.